

Au demeurant, je suis certain qu'il ne se doute même pas que j'éleve la voix en sa faveur ce soir; cependant, je dois dire au ministre que j'ai beaucoup entendu de commentaires sur cette affaire.

M. MARTELL: Puis-je poser une autre question à mon honorable ami?

M. RYCKMAN: L'honorable député peut me faire toutes les questions qu'il lui plaira, et j'y répondrai de mon mieux, mais je voudrais terminer ce que j'ai à dire. J'ai entendu ces commentaires depuis mon arrivée à Ottawa, et je les ai entendus dans l'Est et dans l'Ouest. Si cette affaire concerne le Gouvernement, il devrait, certes, se mettre à l'œuvre, convenir avec l'architecte d'un *modus vivendi* et poursuivre les travaux jusqu'au parachèvement de l'édifice. S'il ne peut pas s'entendre avec lui, qu'il le renvoie et retienne un autre architecte et aille de l'avant. Ce n'est pas répondre que de dire que le blâme retombe sur l'ancien gouvernement. Je ne cherche pas à le disculper dans cette affaire. Je suis d'avis que si cet état de choses persiste, il en résultera un scandale du fait que ce splendide édifice, que nous admirons tant et qui est l'asile de sentiments qu'on ne trouverait nulle part ailleurs, demeurera inachevée. (*Exclamations.*) Mes honorables amis attribuent à mes remarques un sens qui leur plaît plus qu'il me préoccupe. Je songeais à la splendeur de l'édifice et à l'impression qu'il doit causer à ceux qui en franchissent le seuil. Je déclare qu'il est regrettable que, à cause de cette lettre qui, en droit, n'est pas une justification, le Gouvernement ait une querelle avec l'architecte, que l'édifice ne soit pas complété que les choses demeurent dans le *statu quo* et que le pays en souffre.

M. MARTELL: Le dernier gouvernement n'avait-il pas passé un marché? S'il en avait passé un, pourquoi a-t-il surgi un différend entre l'architecte et lui? Pourquoi l'honorable député met-il tant d'empressement à exiger du gouvernement actuel qu'il répare une faute de son prédécesseur avant d'avoir eu le temps de se bien rendre compte de ce qui s'est passé? La rare beauté de l'édifice ne saurait motiver le paiement d'honoraires excessifs.

M. RYCKMAN: Mon honorable ami ferait mieux de poser sa question au ministre des Travaux publics. Il donne à l'affaire une tournure que mes paroles ne motivent en aucune façon. Je n'ai pas conseillé de payer un sou de plus que ce qui constitue une bonne et juste rétribution.

[M. Ryckman.]

Je soutiens qu'il est dû de l'argent; or, chacun est tenu de payer ce qu'il doit.

M. MARTELL: Si, comme je le crois, l'honorable député est avocat, il doit savoir que tout marché fait par écrit est obligatoire. Puisque l'architecte s'est engagé envers le Gouvernement à faire ériger cet édifice au prix maximum de tant, je ne vois pas de raison de lui payer d'honoraire quant à ce qui excède ce prix-là.

M. RYCKMAN: J'ai eu la lettre sous les yeux; elle fait voir que le raisonnement de mon honorable ami est mal fondé.

L'hon. M. BAXTER: Puisque le représentant de Hants (M. Martell) croit à l'existence d'un marché écrit qui donne raison à l'ancien gouvernement de n'avoir point payé une certaine somme à son architecte, qu'a-t-il besoin de commencer par faire entendre au pays que ce gouvernement a mal agi? Est-il vraiment indispensable de railler et de harceler ainsi l'ancien ministre à tout propos?

L'hon. J. H. KING: Il est bon, je crois, d'expliquer la situation qui existe aujourd'hui en ce qui concerne le palais législatif et le paiement de la somme réclamée par M. Pearson. Lorsqu'il s'est agi de faire ériger cet édifice, la surveillance des travaux fut confiée à un comité dont les membres furent nommés par les chefs des deux partis politiques. Le comité s'est occupé de ce soin à venir jusqu'à présent. Il a eu connaissance du marché fait avec l'architecte; et quand le coût des travaux eut commencé à dépasser cinq millions de dollars, l'architecte réclama le paiement d'une nouvelle commission. Après avoir fait une enquête là-dessus, le comité conseilla de payer à l'architecte une commission sur environ deux millions de dollars en plus des cinq millions déjà dépensés. C'est de cette proposition que le ministère des Travaux publics est en ce moment saisi. De ceux qui ont fait partie du comité à venir jusqu'en décembre dernier, il en est plusieurs, on le sait, qui ne sont plus membres du parlement; aussi le comité n'existe-t-il plus.

Le comité en question a transmis au département des Travaux publics certains rapports dans lesquels il conseilla d'en venir à un arrangement à l'amiable avec M. Pearson. Celui-ci n'a pas cru devoir accepter l'avis de ce comité; à tort ou à raison, il réclama une plus forte commission. Jusqu'ici, M. Pearson a reçu à titre de commission \$289,000, et M. Marchand, \$52,000; c'est-à-dire que les deux architectes ont